

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

23 juin 2009

Présents : MM , GATTEAU, PIERQUIN, DOTHEE, TRUCHON, ROUX, LELONG et
PELLISSIER
Mmes GATTEAU, GARDIOL et ROHEL

Représenté : M. BODOT pouvoir à M. TRUCHON

secrétaire de séance : Madame Audrey ROHEL

Ouverture de la séance à 18 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2009.

Le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Le rangement des containers à ordures
- L'état des présentations et admissions en non valeurs du Comptable du Trésor

le conseil à l'unanimité donne son accord.

1. AUGMENTATION IAT

Monsieur le Maire propose de revaloriser des primes IAT déjà attribuées aux personnels titulaires et stagiaires de la mairie, et demande au Conseil de voter une nouvelle enveloppe globale de 12 000 € au lieu des 10 000 € précédemment votés.

Selon les textes en vigueur, un coefficient multiplicateur sera attribué, par le Maire, à chaque agent sur la base du montant annuel de référence correspondant au cadre d'emploi et au prorata du temps de travail effectué.

Cette prime sera versée à partir du 1^{er} juillet 2009.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009 au chapitre 12

Le Conseil approuve à l'unanimité

2. IAT PERSONNEL SAISONNIER

Monsieur le Maire propose d'allouer des primes aux Maîtres Nageurs Sauveteurs qui vont assurer la saison estivale 2009

IAT coef maxi 3 pour les opérateurs (pendant 3 mois), soit une enveloppe de 350 €

- un coefficient multiplicateur d'ajustement sera affecté nominativement
- cette indemnité sera versée mensuellement du 13 juin 2009 au 13 septembre 2009

Le Conseil approuve à l'unanimité.

3. BONS DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reprendre une délibération pour le placement des bons du trésor, et propose un placement de 198 000 € pour 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise un placement pour 6 mois.

4. PROJET TRAVAUX PISCINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation de la piscine divisé en 2 phases :

1^{ère} phase mise aux normes avec l'aide du bureau d'études missionné pour le diagnostic
(pour la partie administrative) :

- pédiluve (forme et stérilisation)
- aménagement des plages

- création d'un local où chaufferie et traitement de l'eau doivent être séparés

- aménagement du bassin

L'enveloppe prévisionnelle d'objectif pour ces travaux s'élève à 350 000 €.

2^{ème} phase après la saison 2010 :

- programmation des nouveaux vestiaires
- adoucisseur
- accessibilité et sécurité

L'enveloppe prévisionnelle d'objectif pour ces travaux s'élève à 300 000 €

L'aménagement de la serre n'entre pas dans ce programme, un réaménagement sera étudié avec le Conseil Général ou le Parc Naturel ultérieurement.

Le Conseil à l'unanimité donne un accord de principe pour la réalisation de ces travaux en 2 phases, sachant qu'après l'obtention du coût définitif de chaque phase, le Conseil délibérera pour accepter la dépense.

5. REGLEMENT PISCINE

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de règlement pour définir les modalités de fonctionnement de la piscine :

1. l'accès
2. le régime d'utilisation
3. la sécurité
4. les horaires d'ouverture
5. le plan d'organisation de la surveillance et des secours

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité valide le règlement intérieur proposé

6. POS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas reçu tous les éléments qu'il attendait pour la réunion du Conseil, et informe le Conseil que ce dossier sera étudié ultérieurement.

7. PARTICIPATION SORTIE « JUBILE PAULETTA »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à la sortie « Jubilé Pauletta » et suggère de rembourser 10 € par personne sur présentation d'un justificatif, et précise que cette participation est exclusivement réservée aux habitants de VILLIERS EN BIERE.

Neuf personnes sont concernées par cette sortie.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette participation qui n'excédera pas 90 €

8. PROJET HUMANITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande émanant d'une association d'étudiants.

L'association des étudiants du DEUST travail social d'Evry souhaite organiser un loto humanitaire afin de réunir des fonds pour participer à la construction d'une école au Burkina Faso.

Cette association sollicite le prêt gratuit de la salle la Bergerie le 10 juillet 2009 pour mener à bien cette opération.

Le Conseil vote :

- 1 CONTRE

- 10 POUR

Le Conseil à la majorité accorde le prêt de la salle la Bergerie pour cette manifestation à caractère humanitaire.

9. RANGEMENT DES CONTAINERS A ORDURES

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de réglementer les emplacements de stockage des containers à ordures, certains habitants laissent leurs poubelles dans la rue toute la semaine.

Monsieur le Maire suggère d'imposer aux habitants de ranger leurs containers dans leurs jardins dès la collecte effectuée (dans la journée)

Pour les logements situés au début de la rue Cambot, le Conseil décide que les habitants déposeront leurs déchets dans les containers situés dans le parc à proximité de l'atelier.

Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer cette nouvelle réglementation immédiatement

10. ETAT DES NON VALEURS DU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil que le comptable du trésor responsable de VILLIERS EN BIÈRE, n'a pas pu procéder au recouvrement d'un titre de 2003 relatif à un affichage illégal dû par l'Hôtel FORMULE 1 d'un montant de 2493 €,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'admission en non valeurs du titre 54 de 2003 pour le montant de 2493 € émis à l'encontre de l'Hôtel FORMULE 1.

Le Conseil Municipal vote :

- 10 POUR

- 1 ABSTENTION

Le Conseil à la majorité accepte cette opération, et charge Monsieur le Maire d'émettre un mandat au compte 654 du montant de 2493 €.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil des différents dossiers en cours suivants :

- La loi impose aux mairies l'élimination de toutes les canalisations plomb du domaine public. L'enquête de VEOLIA concernant ces canalisations sur le domaine public, circonscrite aux maisons anciennes est prévue pour octobre 2009. Les personnes concernées seront prévenues par courrier. VEOLIA fera ensuite des propositions de travaux
- Suite au diagnostic des réseaux assainissement réalisé par la méthode « des fumées », une visite des habitations non-conformes pour lesquelles il n'y a jamais eu de visite domiciliaire est prévue le 2 juillet 2009
- Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est chargé de la vérification des installations d'assainissement soumises au SPANC. Les cinq habitations répertoriées à VILLIERS EN BIÈRE seront contrôlées courant juillet.
- Le Jury départemental chargé du concours du fleurissement des villages passera le 6 juillet 2009 à VILLIERS EN BIÈRE. Le Jury communal visitera les maisons du village inscrites à ce concours le 3 juillet 2009 à partir de 14 heures.
- Monsieur LELONG souhaite obtenir des informations sur les points suivants :
 - Quels sont les critères de sélection d'un fournisseur ?
 - Quelle est la garantie qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt pour les conseillers suite au choix des fournisseurs pour la mairie ?

Monsieur le Maire précise que le choix des fournisseurs est décidé avec le Conseil Municipal, qui retient le mieux disant, ou avec la commission des appels d'offres dans le cas des marchés publics soumis à concurrence et à publicité, et il rappelle que ces informations ont déjà été données au cours d'un entretien privé.

Monsieur le Maire décide uniquement pour les dépenses courantes dans la limite de la délégation que le Conseil Municipal lui a donnée.

- Monsieur le Maire donne la parole aux administrés, l'un d'entre eux signale un lampadaire défectueux rue Cambot. Il est rappelé aux habitants qu'ils peuvent signaler en mairie tout dysfonctionnement de l'éclairage public,

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 24 juin 2009
Le Maire

G. GATTEAU